

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 26 avril 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK.

MM. Georges FANIEL et Yoann FREDERIC siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15h15.

Il est constaté par la liste des présences que 73 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), M. Yoann FREDERIC (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Marc GOESSENS (CDH), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Roger HUPPERMANS (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Pierre MOSON (MR), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Vanessa NOVILLE (CDH), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH), M. Marc YERNA (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

Excusés :

M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO).

I ORDRE DU JOUR

Séance publique.

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012.

2. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Seraing – Arrondissement de LIEGE – en remplacement de M. Jean STREEL, démissionnaire.
(document 11-12/146) – Commission de Vérification
3. Représentation provinciale au sein de la S.A. de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps ».
(document 11-12/141) – Bureau du Conseil
4. Représentation provinciale au sein de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel ».
(document 11-12/142) – Bureau du Conseil
5. Participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « Centres culturels Visétois » en qualité de membre effectif.
(document 11-12/143) – 3^{ème} Commission (Culture)
6. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2010-2011/Prévisions 2011-2012.
(document 11-12/144) – 3^{ème} Commission (Culture)
7. Exécution du budget extraordinaire 2012 - Souscription d'emprunts pour le financement des investissements provinciaux – Marché de service : mode de passation et conditions.
(document 11-12/145) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
8. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012.

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1. Modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de M. Jean STREEL, Conseiller provincial démissionnaire.
(document 11-12/147) – Bureau du Conseil
2. Désignation d'un comptable des matières pour le Département de la Qualité de la Vie Section Contrôle et Expertise.
(document 11-12/148) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
3. Mise en non-valeurs d'une créance due à l'Institut Ernest Malvoz.
(document 11-12/149) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
4. Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles.
(document 11-12/150) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

5. Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus (22+1) pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement agronomique de La Reid.
(document 11-12/151) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

III LECTURE DU RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2012

M. Georges FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012.

IV VERIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL

VERIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER PROVINCIAL SUPPLEANT DE LA LISTE CDH POUR LE DISTRICT DE SERAING – ARRONDISSEMENT DE LIEGE – EN REMPLACEMENT DE M. JEAN STREEL, DÉMISSIONNAIRE (DOCUMENT 11-12/146)

La Commission spéciale de vérification des pouvoirs est composée, par voie de tirage au sort, de Mme Isabelle ALBERT, M. Jean-Luc NIX, M. Jean-Marie BECKERS, Mme Caroline MARGREVE, M. Georges FANIEL, M. André GERARD et M. Franck THEUNYNCK.

L'Assemblée suspend ses travaux durant quelques instants afin de permettre à la Commission de vérification des pouvoirs de s'acquitter de sa mission.

Après cette interruption de séance, M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur le document 11-12/146 au nom de la Commission de vérification des pouvoirs laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à admettre Mme Vanessa NOVILLE à la prestation de serment et à procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

Mme Vanessa NOVILLE prête le serment constitutionnel.

Mme la Présidente prend acte de la prestation de serment de Mme Vanessa NOVILLE et la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère provinciale.

La Présidente informe l'Assemblée que Mme Vanessa NOVILLE remplacera M. Jean STREEL en tant que membre effectif des 2^{ème} et 5^{ème} Commissions ainsi qu'en qualité de questeur. Par ailleurs, M. José SPITS remplacera M. STREEL en qualité de Président de la 2^{ème} Commission.

V COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE

Mme la Présidente rappelle aux membres de l'Assemblée qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance thématique intitulée « Infrastructures et Développement durable : un avenir à construire ensemble ». Chaque Conseiller provincial est prié de regagner sa place à 16h.

Elle invite également chacun des Conseillers à prendre connaissance du document de synthèse déposé sur les bancs et reprenant les conditions d'utilisation des outils de communication développés par la Province de Liège. Ce document a été élaboré suite à une question du groupe CDH sur le sujet, débattue en réunion du Bureau du Conseil.

La Présidente annonce la remise de 250 « MooVcard » à chaque chef de Groupe.

Enfin, elle informe l'Assemblée qu'un ordre du jour actualisé a été déposé sur les bancs ainsi qu'une invitation de la fédération des Associations liégeoises turques.

VI DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE LA S.A. DE DROIT PUBLIC « LE CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS » (DOCUMENT 11-12/141)

M. André DENIS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite par consensus l'Assemblée à adopter le projet de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu les statuts de la Société anonyme de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller provincial pour représenter la Province de Liège à l'Assemblée générale de la SA de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps » ;

Attendu que ce mandat est dévolu au groupe PS en application de la Clé D'Hondt ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. – M. Yoann FREDERIC, Conseiller provincial, est désigné pour représenter la Province de Liège en qualité de délégué à l'assemblée générale au sein de la Société anonyme de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps ».

Article 2. - La durée du mandat est limitée à la durée de la présente législature.

Toutefois, il prendra cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et il prendra fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 3. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
- à l'intéressé, pour lui servir de titre,
- à la société anonyme de droit public concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Annexe au document 11-12/141

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
<i>Le Circuit de Spa-Francorchamps S.A. de droit public</i>	<i>FREDERIC Yoann</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>

REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE L'ASBL « COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES-EIFEL » (DOCUMENT 11-12/142)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite par consensus l'Assemblée à adopter le projet de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts de l'association sans but lucratif « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » à laquelle la Province est associée ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Province de Liège à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » ;

Attendu que la Clé D'Hondt est appliquée afin de garantir la représentation proportionnelle des groupes démocratiques du Conseil et qu'en conséquence, cette répartition entre les quatre groupes politiques du Conseil provincial donne le résultat suivant : 3 mandats de délégué à l'assemblée générale et 1 mandat d'administrateur pour le groupe PS, 2 mandats de délégué à l'assemblée générale et 1 mandat d'administrateur pour le groupe MR, 1 mandat de délégué à l'assemblée générale pour le groupe CDH-CSP et 1 mandat de délégué à l'assemblée générale pour le groupe ECOLO ;

Vu les propositions formulées par ces quatre groupes politiques ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. – Sont désignés pour représenter la Province de Liège en qualité de délégué à l'assemblée générale de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » :

- M. Joseph BARTH, Conseiller provincial ;
- M. Julien MESTREZ, Député provincial ;
- M. Yoann FREDERIC, Conseiller provincial ;
- M. Balduin LUX, Conseiller provincial ;
- Mme Caroline MARGREVE, Conseillère provinciale ;
- Mme Anne MARENNE-LOISEAU, Conseillère provinciale ;
- M. Jean-Marie BECKERS, Conseiller provincial.

Article 2. – Sont désignés pour représenter la Province de Liège en qualité de candidat administrateur de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » :

- M. Yoann FREDERIC, Conseiller provincial ;
- Mme Caroline MARGREVE, Conseillère provinciale.

Article 3. – M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial en charge du Tourisme assiste de droit, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel ».

Article 4. - La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 5. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié

- aux intéressés, pour leur servir de titre,
- à l'ASBL concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de l'ASBL</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
<i>Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel</i>	<i>FREDERIC Yoann</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>FREDERIC Yoann</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>BARTH Joseph</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MESTREZ Julien</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MARGREVE Caroline</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MARGREVE Caroline</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>LUX Balduin</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MARENNE-LOISEAU Anne</i>	<i>CDH- CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>BECKERS Jean-Marie</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>

PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LIEGE À L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « CENTRES CULTURELS VISÉTOIS » EN QUALITÉ DE MEMBRE EFFECTIF (DOCUMENT 11-12/143)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT PROGRAMME CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « OPÉRA ROYAL DE WALLONIE – CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE », EN ABRÉGÉ « ORW » ASBL - EXERCICE 2010-2011 – PRÉVISIONS 2011-2012 (DOCUMENT 11-12/144)

Ces deux points ont été regroupés à la demande des membres de la 3^{ème} Commission.

Mme Janine WATHELET-FLAMAND, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux points au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution 11-12/143 par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS et le projet de résolution 11-12/144 par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité en ce qui concerne les deux documents.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/143

PROJET DE RÉOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Loi du 27 juin 1921 telle que modifiée accordant la personnalité juridique aux associations sans but lucratif ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en matière de tutelle ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général de la Province de LIEGE de ratifier sa participation à l'association sans but lucratif « Centres culturels Visétois », par le biais d'une résolution de Son Conseil, seule assemblée légalement compétente pour y pourvoir ;

Considérant qu'il ressort de l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation que les Provinces peuvent participer à des associations sans but lucratif ;

Considérant que les exigences du même article sont rencontrées dans le cadre des dispositions statutaires dont les buts eux-mêmes, tels que développés en leur article 3, justifient l'existence de la rencontre d'une mission d'intérêt provincial non concurrente ;

Considérant que l'exigence décrétole liée au principe de subsidiarité s'avère également respecté ;

Attendu qu'il est autorisé, dès lors, que la Province de Liège participe à l'association sans but lucratif « Centres culturels de Visé » ;

Décide

Article 1er : de la participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « Centres culturels Visétois », en qualité de membre effectif ;

Article 2 : de marquer son accord à l'endroit des dispositions statutaires telles que publiées aux Annexes du Moniteur belge ;

Article 3 : de désigner en qualité de représentants de la Province de Liège au sein de l'assemblée générale de l'ASBL « Centres culturels Visétois » :

- M. Jean-Marc BRABANTS, Conseiller provincial ;
- Mme Betty ROY, Conseillère provinciale ;

Article 4 : de désigner en qualité de représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'ASBL « Centres culturels Visétois » :

- M. Jean-Marc BRABANTS, Conseiller provincial
- Mme Betty ROY, Conseillère provinciale

Article 5 : de charger le Collège provincial de toutes les autres modalités d'exécution de la présente résolution ;

Article 6 : de transmettre la présente résolution au Gouvernement wallon pour approbation et ensuite, de l'insérer au Bulletin provincial ;

Article 7 : de notifier la présente résolution à l'association dont question pour disposition ainsi qu'aux intéressés afin de leur servir de titre.

En séance, à Liège, le 26 avril 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK.

Document 11-12/144

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010/2011 relativement aux missions de service public dévolues par le contrat programme conclu pour la période 2006-2010 à l'asbl « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé, « ORW asbl »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Opéra Royal de Wallonie » a été effectuée pour l'exercice 2010/2011 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat programme conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE pour la période 2006-2010 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 26 avril 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Opéra Royal de Wallonie asbl Centre Lyrique de la Communauté
française de Belgique.*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française	
Numéro d'entreprise	426 262 540	
Siège social	Rue des dominicains 1 à 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue des dominicains 4 à 4000 Liège	
Date de la création	06/03/1984	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non (oui à partir du 01/07/2008)	
Téléphone : 04 221 47 22	Fax : 04 221 35 66	
Adresse e-mail : infos@orw.be	Site internet : http://www.operaliege.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
Prochaine publication prévue :		
1) Mise à jour de la liste des administrateurs :		
DEMOULIN Bruno Mont Saint-Martin 83 4000 Liège BELGIQUE Administrateur Communauté Française		
DE PAOLI Jean-Jacques rue des Dominicains 24 4000 Liège BELGIQUE Administrateur Communauté Française		
PETERKENNE Jean-Christophe 1/26 rue Courtois 26 4000 Liège BELGIQUE Administrateur Communauté Française		
BERTHO Eric Quai de Rome 15 4000 Liège BELGIQUE Administrateur Communauté Française		

CP - (11)

DEMEYER Willy
Bourgmestre de la Ville de Liège, Président du C.A. de l'ORW
rue Sur les Moulins 9
4020 Liège
BELGIQUE
Administrateur Communauté Française

MONFILS Philippe
rue du Vieux Mayeur 42
4000 Liège
BELGIQUE
Administrateur Communauté Française
2/26

LE CHAT THIERRY
Montegnet 34
5370 Havelange
BELGIQUE
Administrateur Communauté Française

ERNST Brigitte
Thiers de la Fontaine 49
4000 Liège
BELGIQUE
Administrateur Communauté Française

MOTTARD Paul Emile
rue Fraichamps 66
4030 Grivegnée (Liège)
BELGIQUE
Administrateur pour la Province de Liège

CHEVALIER Ann
Boulevard d'Avroy 3/101
4000 Liège
BELGIQUE
Administrateur pour la Province de Liège

DEHOUSSE Jean-Maurice
Vice- Président du CA
rue du bouqueteau 12
4000 Liège
BELGIQUE
Administrateur pour la Ville de Liège

GILISSEN Pierre
rue de Verviers 13/21
4020 Liège
BELGIQUE
Administrateur pour la Ville de Liège

HUPKENS Jean-Pierre
rue Dejardin 86
4020 Liège
BELGIQUE
Administrateur pour la Ville de Liège

BRUZZESE Salvatore
rue des Bruyères, 7
4000 Liège
BELGIQUE
Administrateur Ville de Liège

2) Modifications statutaires

Article 21 des statuts de l'ASBL

Actuellement

Art. 21. *En vue de l'assemblée générale statutaire, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget de l'exercice en cours. A partir de 2005, l'exercice social s'étendra du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Un exercice intermédiaire débutant le premier août 2004 réduit à onze mois sera clos le 30 juin 2005.*

Bilan et budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire. Cette approbation vaut décharge pour le conseil d'administration et pour les commissaires.

Nouveau texte

Art. 21. *En vue de l'assemblée générale statutaire, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget de l'exercice en cours. A partir de 2005, l'exercice social s'étendra du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Un exercice intermédiaire débutant le premier août 2004 réduit à onze mois sera clos le 30 juin 2005.*

A partir de 2012, l'exercice social s'étendra du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année. Un exercice intermédiaire débutant le 1^{er} juillet 2011 réduit à six mois sera clos le 31 décembre 2011.

Bilan et budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire. Cette approbation vaut décharge pour le conseil d'administration et pour les commissaires.

II. En cas d'inspection

- *Personne à rencontrer : Paquot Michelle* *Fonction dans l'association :
Directeur Financier*

- *Personne(s) rencontrée(s) :* *Fonction(s) dans l'association :*

- *Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :*

- *Date de décision du Collège :*

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

➤ Président : Demeyer Willy

Adresse : Hôtel de Ville à 4 000 Liège

Téléphone : 04 221 81 05

➤ Directeur Général : Stéfano Mazzonis di Pralafera,

Adresse : rue des Dominicains 1 à 4 000 Liège

Téléphone : 04 232 42 32

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORW.

Pour la Communauté :

Willy DEMEYER, Président

Philippe MONFILS

Bruno DEMOULIN

Jean-Jacques DE PAOLI

Jean-Christophe PETERKENNE

Eric BERTHO

Thierry LECHAT

Brigitte ERNST

Pour la Ville :

Jean-Maurice DEHOUSSE , vice-président
 Pierre GILISSEN
 Salvatore BRUZZESE
 Jean-Pierre HUPKENS

Pour la Province :

Paul-Emile MOTTARD, vice-président
 Ann CHEVALIER

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORW.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VISÉS CI-DESSUS, À L'EXCEPTION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA PROVINCE, REMPLACÉS PAR LES PERSONNES SUIVANTES POUR LA LÉGISLATURE 2006-2012:

Yolande LAMBRIX (Province)

(13)

Observateurs :

Philippe SUINEN (Région wallonne)
 Marcel STIENNON (Région wallonne)
 Christine GUILLAUME (Communauté)
 René DELCOMINETTE (Région wallonne)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la Ville

Michel MANS
Receveur communal

Cabinet de réviseur Price Waterhouse Coopers
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

Représenté par monsieur Patrick Mortroux

Début de mandat : saison 2007-2008 et renouvelé

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	247.77 ETP (saison 10/11)
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis à disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – <u>non</u>
- adhérents :	oui – <u>non</u>
Nombre de membres en ordre de cotisation :	Sans objet
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	3 (ateliers Ans, Petit Théâtre, Palais Opéra)
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	3 (Théâtre Royal de Liège ; deux étages du building situé rue des Dominicains pour bureau et studios de répétition; un entrepôt aménagé en salle de répétition rue des Taves)
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurances diverses : 51 862 euros Précompte immobilier : 29 648 euros Intérêt sur emprunt : 61 236 euros
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	1 euro symbolique

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
VOIR PROGRAMMATION ANNUELLE				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

VOIR ANNEXE.

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	136 400 euros
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	néant
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir contrat programme
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir rapport en annexe
Bilan et comptes de l'année	Voir rapport en annexe

antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements		
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir rapport en annexe	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport en annexe	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	240 0066 322 75	
Subsides reçus (année 2011)	Communauté française (DG)	14 404 000EUR
	Région	0EUR
	Commune	173 898 EUR
	Loterie 2011	568 000 EUR
	Communauté/remboursement prêt	171 000 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : voir programmation saison 2011/2012

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE :

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.


Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application de la décision de la Députation permanente du 8 décembre 2005, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L. Centre lyrique de la Communauté française - Opéra Royal de Wallonie, lié avec la Province de Liège non par un contrat de gestion mais par un contrat-programme dont les autres partenaires sont la Communauté française, principal pouvoir subsidiant, et la Ville de Liège. Ce contrat-programme 2006-2010 a été signé le 6 septembre et n'a pas encore été renouvelé, les négociations étant en cours depuis plusieurs mois. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2011. Il convient de noter, à la lecture du rapport d'évaluation des tâches 2010-2011 transmis ce 7 février 2012 (Annexe 1) que les objectifs définis par le contrat-programme ont été largement rencontrés.

Lors de la dernière Assemblée Générale, il a été décidé qu'un exercice intermédiaire débutant le 1^{er} juillet 2011 réduit à six mois sera clos le 31 décembre 2011. A partir de 2012, l'exercice social couvrira l'ensemble de l'année civile.

Sur le plan financier, les comptes de résultat (Annexe 2) témoignent de la qualité de la gestion puisque les comptes sont en équilibre : 18.388.016,48€ en Dépenses (18.428.250,0€ au Budget) et 18.388.598,18€ en Recettes (18.428.798,0€ au Budget) soit un boni de 581,70€. Les subventions de la Province de Liège s'élèvent rappelons-le à 136.400€ sachant qu'il n'y a pas eu de palier (200.000€) dans le subside accordé par la Communauté française. Le montant de la perte cumulée s'élève toujours à 1.947.537,50€ (Balance des Comptes généraux Annexe 3). Cette perte cumulée liée au non versement des sommes prévues de la Loterie nationale, fait l'objet des négociations entre le Conseil d'Administration de l'Opéra et le Ministre de la Culture, sachant que la question du renouvellement du contrat-programme et du montant de la subvention de la Communauté française est au cœur du débat. En effet, l'ORW est structurellement sous financé et la charge d'amortissement du chapiteau (mis en vente) est importante (1,1 million d'euros). Le budget 2012 doit être prochainement adopté par le Conseil d'Administration.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :


Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 9 février 2012

**EXÉCUTION DU BUDGET EXTRAORDINAIRE 2012 – SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS
POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PROVINCIAUX – MARCHÉ DE
SERVICE : MODE DE PASSATION ET CONDITIONS (DOCUMENT 11-12/145)**

M. Jean-Marc BRABANT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

(Projet de) RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la conclusion d'emprunts, portant sur un montant total de **8.495.901,60 €**, répartis en 3 lots, chacun d'entre eux contenant plusieurs emprunts et objets d'articles budgétaires divers, de même durée et de même périodicité de révision de taux, concernant des investissements provinciaux aux budgets de l'année 2011 et antérieurs ainsi que des services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché, lequel pourra être attribué soit globalement soit par lot ;

Vu le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'un appel d'offre général doit être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Vu les propositions formulées par rapport référencé 2012-03957 de la Direction des Finances (Budget – Marchés) de la Direction Générale Transversale et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 29 mars 2012 ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment ses articles L2222-1 et L2222-2 ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Un appel d'offre général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à la conclusion d'emprunts, portant sur un montant total de **8.495.901,60 €**, répartis en 3 lots, chacun d'entre eux contenant plusieurs emprunts et objets d'articles budgétaires divers, de même durée et de même périodicité de révision de taux, concernant des investissements provinciaux aux budgets de l'année 2011 et antérieurs ainsi que des services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

Article 2. - Le cahier spécial des charges fixant les conditions du marché est approuvé.

Article 3. - La présente résolution sera transmise à Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville en exécution de l'article L3122-2, 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY.

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK.

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DES DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE M. JEAN STREEL, CONSEILLER PROVINCIAL DÉMISSIONNAIRE (DOCUMENT 11-12/147)
--

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite par consensus l'Assemblée à adopter les trois projets de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

PROJET DE RESOLUTION N° 1

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, ses articles L2223-12/13 et ses dispositions relatives aux cumuls des conseillers provinciaux ;

Vu les statuts de la Société intercommunale « A.I.D.E. (Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège) » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n° 1 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n° 1 du 28 janvier 2010 et son annexe au document 09-10/100,
- n° 1 du 16 décembre 2010 et son annexe au document 10-11/086,

portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion et de contrôle de ladite société intercommunale « A.I.D.E. » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont M. Jean STREEL, Conseiller provincial démissionnaire, était titulaire au sein de la Société intercommunale « A.I.D.E. » ;

Attendu qu'en sa séance du 26 avril 2012, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe CDH-CSP consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. - M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société intercommunale « A.I.D.E. ».

Article 2. - M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de la Société intercommunale « A.I.D.E. ».

Article 3. - La représentation provinciale au sein de ladite société intercommunale est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 4. - La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 5. - : de notifier la présente résolution :
- à l'intéressée, pour lui servir de titre ;
- à la société intercommunale concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)	LACROIX Christophe	PS	DP	Administrateur
	RUET Jacqueline	PS	CP	Administrateur
	JADOT Jean-Claude <small>résolution CP du 16/12/2010 doc 10-11/086</small>	MR	CP	Administrateur
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	CDH-CSP	CP	Administrateur
	LACROIX Christophe	PS	DP	Représentant à l'AG
	RUET Jacqueline	PS	CP	Représentant à l'AG
	JADOT Jean-Claude <small>résolution CP du 16/12/2010 doc 10-11/086</small>	MR	CP	Représentant à l'AG
	NIX Jean-Luc	MR	CP	Représentant à l'AG
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	CDH-CSP	CP	Représentant à l'AG

PROJET DE RESOLUTION N° 2

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le Code wallon du logement, et plus particulièrement ses articles 146, 147, 148, 148bis, 151 et 152 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts des Sociétés d'habitations sociales « la Maison des Hommes » à Flémalle, « l'Habitation Jemeppienne » à Jemeppe, « le Home Ougréen » à Ougrée, « Habitations sociales de Saint-Nicolas et Communes environnantes » à Saint-Nicolas et « la Maison Serésienne » à Seraing auxquelles la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n° 6 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n° 2 du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09/194,
- n° 2 du 28 janvier 2010 et son annexe au document 09-10/100,
- n° 1 du 25 novembre 2010 et son annexe au document 10-11/067,

portant désignations et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des organes de gestion des Sociétés d'habitations sociales « la Maison des Hommes » à Flémalle, « l'Habitation Jemeppienne » à Jemeppe, « le Home Ougréen » à Ougrée, « Habitations sociales de Saint-Nicolas et Communes environnantes » à Saint-Nicolas et « la Maison Serésienne » à Seraing ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont M. Jean STREEL, Conseiller provincial démissionnaire, était titulaire au sein des Sociétés d'habitations sociales :

- « la Maison des Hommes » à Flémalle ;
- « l'Habitation Jemeppienne » à Jemeppe ;
- « le Home Ougrée » à Ougrée ;
- « Habitations sociales de Saint-Nicolas et Communes environnantes » à Saint-Nicolas ;
- « la Maison Serésienne » à Seraing ;

Attendu qu'en sa séance du 26 avril 2012, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe CDH-CSP consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société d'habitations sociales « la Maison des Hommes » à Flémalle.

Article 2. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société d'habitations sociales « l'Habitation Jemeppienne » à Jemeppe.

Article 3. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société d'habitations sociales « le Home Ougrée » à Ougrée.

Article 4. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société d'habitations sociales « Habitations sociales de Saint-Nicolas et Communes environnantes » à Saint-Nicolas.

Article 5. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de la Société d'habitations sociales « la Maison Serésienne » à Seraing.

Article 6. - La représentation provinciale au sein desdites sociétés d'habitations sociales est modifiée conformément aux tableaux repris en annexe.

Article 7. - La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 8. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
- à l'intéressée, pour lui servir de titre,

- aux sociétés d'habitations sociales concernées, pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Annexe au document 11-12/147
Résolution n°2

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
la Maison des Hommes à FLEMALLE	MAQUET Sabine <i>résolution CP du 18/06/2009 doc 08-09/168</i>	PS	CP	Administrateur
	FERNANDEZ Miguel	PS	CP	Représentant à l'AG
	MAQUET Sabine	PS	CP	Représentant à l'AG
	FRESON Isabelle	MR	CP	Représentant à l'AG
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	CDH-CSP	CP	Représentant à l'AG
	GILLON Jean-Marie	ECOLO	CP	Représentant à l'AG

Annexe au document 11-12/147
Résolution n°2

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
l'Habitation Jemeppienne à JEMEPPE	CULOT Fabian <i>Résolution CP 24/09/2009 doc 08-09/194</i>	MR	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	Représentant à l'AG
	BUDINGER Andrée	PS	CP	Représentant à l'AG
	CULOT Fabian	MR	CP	Représentant à l'AG
	FRESON Isabelle <i>Résolution CP 24/09/2009 doc 08-09/194</i>	MR	CP	Représentant à l'AG
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	CDH-CSP	CP	Représentant à l'AG

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
le Home Ougréen à OUGREE	<i>BAJOMEE Chantal</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>BAJOMEE Chantal</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>CULOT Fabian</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>MARTIN Anne-Catherine</i> <small>résolution CP du 25/11/2010 doc 10-11/067</small>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
Habitations sociales de Saint-Nicolas et Communes environnantes à SAINT-NICOLAS	<i>DEL DUCA Antoine</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>BARCHY Denise</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>DUBOIS Jean-Marie</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>CULOT Fabian</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>DEL DUCA Antoine</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Nom de la Société</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
<i>la Maison Serésienne à SERAING</i>	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>BUDINGER Andrée</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>CULOT Fabian</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>NOVILLE Vanessa</i> <i>En remplacement de STREEL</i> <i>Jean</i>	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>DEFLANDRE Nicole</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>

PROJET DE RESOLUTION N° 3

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les statuts des associations sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST) » et « Centre culturel de FLEMALLE » auxquelles la Province est associée ;

Vu sa résolution n° 7 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129 portant désignations des représentants de la Province de Liège au sein des A.S.B.L. « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST) » et « Centre culturel de FLEMALLE » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont M. Jean STREEL, Conseiller provincial démissionnaire, était titulaire au sein des A.S.B.L. :

- « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST) »,
- « Centre culturel de FLEMALLE » ;

Attendu qu'en sa séance du 26 avril 2012, le Conseil provincial a procédé à l'installation de sa suppléante ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe CDH-CSP consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE :

Article 1. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST) » ;

Article 2. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST) » ;

Article 3. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Centre culturel de FLEMALLE » ;

Article 4. – M^{me} Vanessa NOVILLE, Conseillère provinciale, est désignée en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « Centre culturel de FLEMALLE » ;

Article 5. - La représentation provinciale au sein desdites A.S.B.L. est modifiée conformément aux tableaux repris en annexe

Article 6. - La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 7. - Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié
- à l'intéressée, pour lui servir de titre.
- aux A.S.B.L. concernées, pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Libellé de l'ASBL</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL-PROMOGEST)	<i>ALBERT Isabelle</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>MIGNOLET Vincent</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>JADOT Jean-Claude</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>ROY Betty</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean</i>	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>ALBERT Isabelle</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>MIGNOLET Vincent</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>JADOT Jean-Claude</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>ROY Betty</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean</i>	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>

Représentation provinciale pour la législature 2006-2012

<i>Libellé de l'ASBL</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
Centre culturel de FLEMALLE	<i>MAQUET Sabine</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean</i>	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>MAQUET Sabine</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>
	<i>NOVILLE Vanessa En remplacement de STREEL Jean</i>	<i>CDH-CSP</i>	<i>CP</i>	<i>Représentant à l'AG</i>

DÉSIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA QUALITÉ DE LA VIE – SECTION CONTRÔLE ET EXPERTISES (DOCUMENT 11-12/148)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables ;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant, d'une part, la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part, les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation et notamment son article L2212-72 ;

Vu la proposition de la Direction générale de la Santé, de l'Environnement et des Affaires Sociales tendant à désigner, à partir du 1^{er} janvier 2012, Monsieur Claude GRIVEGNEE, en qualité de comptable des matières ;

Sur le rapport du Collège provincial,

A R R E T E :

Article 1.- A partir du 1^{er} janvier 2012, Monsieur Claude GRIVEGNEE est désigné en qualité de comptable des matières pour le Département de la Qualité de la Vie – Section Contrôle et Expertise;

Article 2.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressé pour lui servir de titre, à la Direction de l'Etablissement susvisé pour disposition et à la Cour des Comptes pour information.

En séance à Liège, le 26 avril 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

**MISE EN NON-VALEURS D'UN ECRÉANCE DUE À L'INSTITUT ERNEST MALVOZ
(DOCUMENT 11-12/149)**

**MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À LA BIBLIOTHÈQUE DU SERVICE
DES AFFAIRES CULTURELLES (DOCUMENT 11-12/150)**

Ces deux points ont été regroupés à la demande des membres de la 7^{ème} Commission.

Mme Marie-Noëlle MOTTARD, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux points au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, et M. Christophe LACROIX, Député provincial, interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées en ce qui concerne les deux documents.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/149

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le Receveur spécial des recettes de l'Institut Ernest Malvoz, dans lequel figurent notamment 1 créance restant à recouvrer pour l'exercice 2009 ;

Attendu qu'en sa séance du 17/12/2009, le Collège provincial a décidé de procéder au recouvrement forcé de la créance querellée à charge de la société Logistics Nivelles S.A. ;

Attendu qu'en sa séance du 02/02/2012, le Collège provincial a pris connaissance du jugement défavorable rendu le 20/12/2011 par le Tribunal de Commerce de Nivelles dans le cadre du litige opposant la Province de Liège à la S.A. Logistics Nivelles ;

Attendu que la Collège provincial a décidé d'acquiescer audit jugement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeur une somme de 7.468,88 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2012 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le Receveur spécial des recettes de l'Institut Ernest Malvoz est autorisé à porter en non-valeur pour l'année 2009, le montant de 7.468,88 EUR à l'article 871/31020/702010 dans son compte de gestion à établir pour 2012.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur spécial concerné pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Document 11-12/150

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le Receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles, dans lequel figurent notamment 164 créances restant à recouvrer pour les exercices 2007 à 2011 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait que deux débiteurs sont des ressortissants étrangers, que d'autres débiteurs sont inconnus ou radiés des registres de la population ou que leur sort est ignoré, et qu'un autre débiteur est décédé sans héritiers connus ;

Attendu qu'il convient d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 8.028,14 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2012 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le Receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après à l'article 762/73300/702010 et 762/73300/702015 dans son compte de gestion à établir pour 2012 :

EXERCICE	MONTANT
2007	1.193,56 EUR
2008	938,49 EUR
2009	1.795,65 EUR
2010	2.664,46 EUR
2010	1.435,98 EUR

TOTAL

8.028,14 EUR

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur spécial concerné pour disposition.

En séance à Liège, le 26 avril 2012.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION
ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS (22+1)
POUR LES BESOINS DE L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT
AGRONOMIQUE DE LA REID (DOCUMENT 11-12/151)**

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un minibus 22+1 pour les besoins de l'IPEA la Reid, au montant estimé de 74.380,17 EUR hors T.V.A., soit 90.000 EUR T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que le crédit nécessaire au financement de cette acquisition est inscrit au budget extraordinaire 2012 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de l'Inspection des véhicules provinciaux et de la Direction Générale Transversale, approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Décide

Article 1^{er}

Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un minibus 22+1 pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement agronomique de La Reid, estimée à 74.380,17 EUR hors T.V.A., soit 90.000 EUR T.V.A. comprise ;

Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 26 avril 2012

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

VII APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012 est approuvé.

VIII CLÔTURE DE LA RÉUNION

La Présidente déclare close la réunion ordinaire de ce jour et rappelle à chacun d'être en place à 16h pour la séance thématique.

La réunion publique est levée à 15h50.

Par le conseil,

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

La Présidente

Myriam ABAD-PERICK